

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2007

## LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 45 Rect.

présenté par  
M. Gosselin, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 40**

Rédiger ainsi cet article :

« I. – Le code de la propriété intellectuelle est ainsi modifié :

« 1° Dans le troisième alinéa de l'article L. 335-2 le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants » ;

« 2° Dans le troisième alinéa de l'article L. 615-1, le mot : « contrefait », est remplacé par le mot : « contrefaisant » ;

« 3° Dans les articles L. 716-9 et L. 716-10, le mot : « contrefaite », est remplacé par le mot : « contrefaisante ».

« II. – Dans le 1 de l'article 215 et le 4 de l'article 369 du code des douanes, le mot : « contrefaites », est remplacé par le mot : « contrefaisantes ».

« III. – Dans le neuvième alinéa de l'article 56 et le neuvième alinéa de l'article 97 du code de procédure pénale, le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants ».

« IV. – Le code monétaire et financier est ainsi modifié :

« 1° Dans les articles L. 162-1, L. 162-2 et L. 163-5, le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants » ;

« 2° Dans l'article L. 163-3, le mot : « contrefait », est remplacé par le mot : « contrefaisant » ;

---

« 3° Dans l'article L. 163-4, le mot : « contrefaite », est remplacé par le mot : « contrefaisante ».

« V. – Dans le deuxième alinéa de l'article L. 2339-11 du code de la défense, le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants ».

« VI. – Dans le premier alinéa de l'article 442-2 et les articles 442-7, 442-13, 443-1, 443-2, 443-4, 444-1 et 444-3 du code pénal, le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants ».

« VII. – Dans l'article L. 224-2 du code forestier, le mot : « contrefaits », est remplacé par le mot : « contrefaisants ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision, réparant au passage plusieurs omissions d'une correction dans le code monétaire et financier, le code pénal, le code de la défense et le code forestier.